

MAIRIE DE MAILHOLAS

31310 MAILHOLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009

OBJET : Concession cimetière

L'an deux mille neuf et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures 30 le Conseil Municipal convoqué en situation d'urgence, s'est réuni à la Mairie de Mailholas, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Gérard.

PRESENTS : Mesdames FOUCAUD Thérèse et PONS Sophie, Messieurs LEDRU Philippe, GOUZE Gilles et ANZALONE Michel.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames COMBATALADE Catherine, GOUZE Ghislaine, Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

Monsieur le Maire justifie le délai réduit (1 jour) de la convocation par le fait qu'il s'agit de délibérer d'urgence (à la suite d'un décès par suicide) pour fixer les conditions d'attribution des concessions. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'urgence de la convocation.

Monsieur le Maire rappelle le suicide d'un habitant de la commune.

Monsieur le Maire propose que les concessions soient attribuées pour une durée de 50 ans et qu'il conviendrait d'établir le règlement d'attribution des concessions ainsi que les tarifs :

- pour une surface de 2 m x 3 m : 150 euros (plus frais annexes éventuels)
- pour une surface de 1,35 m x 3 m : 100 euros (plus frais annexes éventuels)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- que les concessions seront attribuées pour 50 ans et au tarif suivant :
 - * 150 euros pour une surface de 2 m x 3 m
 - * 100 euros pour une surface de 1,35 m x 3 m

Ainsi fait et délibéré à Mailholas, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

G. CARRERE



La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'Etat le 30 Septembre 2009